

MALTHUS, LE RETOUR ? LE DIAGNOSTIC RURAL DU SCHÉMA NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU BURKINA FASO.

G. SERPANTIÉ¹, I. NIANOGO-SERPANTIÉ²

Résumé

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) du Burkina Faso (BF), institué par la Réforme Agraire et Foncière de 1984, a été élaboré de 2004 à 2009 par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional, avec les appuis d'un groupement de bureaux d'études tunisien et de la BAD. Il se décompose en un diagnostic et une conception du développement du territoire déclinée en propositions (Schéma, Plan Programme). Le diagnostic est basé sur l'analyse spatiale et historique de multiples thématiques. Nous avons analysé ce diagnostic officiel à travers le cadre offert par deux disciplines (agro-économie, anthropologie juridique) en nous en tenant aux thématiques rurales. Passant du global au local, nous avons examiné le diagnostic du contexte du BF, de son peuplement, de son agriculture, de deux régions représentatives puis celui de la question foncière. En définitive le diagnostic SNAT met surtout en exergue le caractère malthusien de la problématique du territoire burkinabè (surpeuplement rural, migrations, dégradations écosystémiques, sous-urbanisation) et son aggravation par des pesanteurs traditionnelles (système foncier communautaire, traditions natalistes, stagnation des rendements), reprenant le point de vue classique des recherches sahéliennes. Ce faisant, il occulte une seconde réalité, la dimension « pression créatrice » qui se révèle pourtant dans de multiples dynamiques à long et court terme. Il oublie aussi les avantages des systèmes fonciers locaux dans un paysage multiculturel, ne retenant que leurs inconvénients vis-à-vis de l'investisseur individuel. Il gomme le poids du risque économique dans les stratégies démographiques des ménages ruraux pauvres, ne retenant qu'une « tradition nataliste ». Ces omissions peuvent être liées au cadre monodisciplinaire du diagnostic (consultants en géographie de l'aménagement) comme au cadre politique paradoxalement à la fois libéral et interventionniste du SNAT.

Mots clés : Aménagement du territoire, pression créatrice, malthusianisme, développement durable, foncier, droit, Burkina Faso, diagnostic, rural, agriculture, migrations.

Abstract

The National Land Planning (SNAT) of Burkina Faso (BF) was expected since the Agrarian and Land Reform of 1984 and developed from 2004 to 2009 by the General Direction of Land Planning, Local and Regional development, with the support of Tunisian consulting firms. It is divided into a diagnosis and a design for the development declined in proposals (Program Planning). Diagnosis is based on spatial and historical analysis of multiple themes. We analyzed this official diagnosis through the framework provided by two scientific disciplines (agro-economy, legal anthropology). Moving from global to local topics, we examined the diagnosis of the general context of BF, its population, its agriculture, two representative regions and the land tenure issue. SNAT diagnosis especially highlights the Malthusian nature of the issues of Burkina territory (rural overpopulation, migration, ecosystem degradation, under-urbanization) and its aggravation by traditional burdens (community land tenure system, pro-birth traditions, stagnating yields), according to some traditional views of sahelian researches. In so doing, this diagnosis conceals a second reality: a "creative pressure" dimension which nevertheless reveals itself in multiple dynamics at long and short term. It also forgets the benefits of local land tenure systems in a multicultural landscape, retaining only their disadvantages for the individual investor. It erases the weight of economic risk in demographic strategies of poor rural households, holding only a "pro-birth tradition." These omissions may be related to mono-disciplinary framework of diagnosis (geography consultants) and to the political framework of SNAT, paradoxically both liberal and interventionist.

Keywords: Land planning, creative pressure, Malthusianism, sustainability, development, land tenure, Burkina Faso, diagnosis, rural, agriculture, migration.

¹ Agronome UMR GRED, georges.serpantie@ird.fr, IRD 911 avenue Agropolis 34090 Montpellier
² Anthropologue juriste

Introduction

En décembre 2009, après 5 ans de travail, paraissait une étude en vue d'un « Schéma National d'Aménagement du Territoire du Burkina Faso » (SNAT) considérable par le volume (deux phases, plusieurs volumes par phase), un atlas et plusieurs rapports annexes. Ce travail fut réalisé par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Local et Régional (Min. de l'Economie et des Finances), avec l'appui technique d'un groupement de bureaux d'étude tunisiens, DIRASSET International et G2 Conception. Un don de la Banque Africaine de Développement l'a financé. A partir d'un diagnostic général du territoire du Burkina Faso (BF), le SNAT se propose d'identifier divers scénarios et mesures prioritaires en vue d'aider l'Etat et ses partenaires à construire une politique d'aménagement.

Dans son introduction à l'Atlas, le Président du Faso, S.E. Blaise Compaoré, rappelle que ce SNAT est le premier de la sous-région, mais que la décision de le produire était déjà inscrite dans la Réforme Agraire et Foncière (RAF) de 1984 sous la Révolution Démocratique et Populaire (RDP). Cette loi instituait en effet la nécessité d'un SNAT pour faire le lien entre une question pratique, se posant à l'échelle locale (la régulation du foncier) et l'Aménagement du Territoire, politique fondamentale à l'échelle nationale. Cette préoccupation trans-scalaire révèle une conception burkinabè de l'aménagement inscrite dans des préoccupations concrètes. Il a fallu attendre 25 ans que soient réunies les conditions juridiques (loi du 5/12/2001 portant Politique d'Aménagement du Territoire), un Etat assez efficace et bien structuré territorialement pour acquérir les données nécessaires, et une capacité à faire remonter la vision de la société sur son futur, par une « approche participative ». Synthétisant l'état, les forces et les faiblesses des différents secteurs diagnostiqués à partir d'une analyse sur le temps long, le SNAT permet un cadrage national qui reconnecte les problèmes entre eux et permet à tous les acteurs de se situer. Il a donc vocation à exercer plutôt une influence, qu'un pouvoir (Nama, 2011, p104). C'est aussi un appel à une transformation de la gouvernance et au renforcement des capacités intérieures et du soutien extérieur. La publication du SNAT traduit une volonté politique de se situer dans « une démarche proactive et transparente », ce qu'il faut saluer.

L'étude se décompose en un diagnostic et une conception du développement du territoire déclinée en propositions (Schéma, Plan, Programme). Le diagnostic est donc crucial car toutes les projections et propositions en découlent. Il expose les capacités existantes, les faiblesses à renforcer et les défis à relever. Ce diagnostic a été particulièrement facilité par l'existence de bases de données quantitatives à jour³, l'existence d'un Conseil National de la Prospective et de la Planification Stratégique et de documents stratégiques antérieurs⁴. Reposant entièrement sur une analyse de données quantitatives, dans leur dimension spatiale comme temporelle, il a toutes les apparences d'une étude objective qui invite au débat scientifique. Il ne semble pas, en revanche, avoir mobilisé explicitement les centres de recherche nationaux, ni l'Université.

Techniquement parlant, le diagnostic du SNAT (phase I, 2007) représente un must en géographie appliquée à l'aménagement du territoire au BF, grâce aux outils informatiques délivrant une cartographie thématique riche et claire. Sa lecture semble utile aux chercheurs car toutes les thématiques y ont été mises à jour. Ayant travaillé au BF sur la question de l'adaptation des sociétés rurales aux enjeux de leur époque (Serpantié et al. 1989, 2003 ; Nianogo-Serpantié, 2000, 2003), cet aperçu spatialisé de données empiriques récentes a suscité chez nous une vive curiosité. Nous nous proposons donc de commenter le diagnostic SNAT à travers le cadre d'analyse offert par nos deux disciplines (agro-économie, anthropologie juridique) en nous en tenant aux thématiques rurales traitées dans la première phase du SNAT (DGAT, 2009).

Naturellement, commenter une œuvre à caractère plus institutionnel qu'académique est un exercice délicat. Notre seule prétention est d'analyser quelques aspects du « diagnostic » vu en tant qu'œuvre de géographie appliquée. Il s'agit de pointer ce qui, du seul point de vue de nos deux disciplines, pourrait en relativiser l'acuité, plaidant ainsi pour un diagnostic plus « interdisciplinaire ».

Passant du global au local, nous commenterons donc successivement le diagnostic du contexte du BF, de son peuplement, de son agriculture, de deux régions représentatives, et enfin de la question foncière. Chaque partie résume les propositions du diagnostic SNAT puis les discute.

³ SIG BDOT 1992 mis à jour en 2002, statistiques par secteur, recensements RPGH 1985, 1996 et 2006

⁴ Tels que le CSLP (cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, lié à l'action PPTE), et la Prospective 2025

1. Le contexte du pays

Dans le volume 1a « traitant de tout », les contextes naturel, géographique et historique du pays sont renvoyés en fin d'ouvrage. En matière de contexte géographique, le « contexte international » (DGAT, 2009, vol 1a, p. 10) n'aborde que la place qu'occupe le BF parmi les pays sahéliens. En matière de contexte historique seul est présenté le plus récent, depuis l'Indépendance (p.13)

Contexte international

L'analyse SNAT procède par comparaison inter-pays d'indicateurs de développement.

- IDH et PIB/h proches des autres pays sahéliens, mais PIB/h deux fois moindre que les pays côtiers
- Indice synthétique de fécondité de 6,2 plus faible que les pays sahéliens enclavés, mais supérieur aux pays côtiers, car décroissant avec le revenu et le niveau d'éducation
- Sous-urbanisation (15 % contre 30 % au Mali, à PIB/h identique) et surmortalité (1,9 % contre 1,7 % au Mali) liée à un système de santé déficient.

Cette situation est représentative du Sahel, où le mal-développement est auto-entretenu, notamment par un sous-équipement en villes et en services, bloquant les progrès de productivité et de maîtrise de la fécondité nécessaires à une croissance de bien-être par habitant.

Contexte historique

Le cadre historique de l'Afrique de l'Ouest indépendante est mis en exergue (p.10) : une période de trente ans consacrée à mettre en œuvre une idéologie consensuelle, le « développement », mais qui a mal fini, pour des raisons de crise climatique, de défauts structurels et de dépendance maintenue vis-à-vis de l'ancien colonisateur. Cette période a débouché au BF sur l'expérience révolutionnaire de la RDP suivie d'une reprise en main de l'économie par les institutions financières internationales, acceptant d'apporter une aide sous la conditionnalité du Plan d'Ajustement Structurel (1991) : Etat de droit, ouverture libérale allant de pair avec l'affaiblissement institutionnel de l'Etat. La pauvreté envahissante a conduit les bailleurs à faire évoluer les aides vers une finalité plus sociale et plus participative, en faisant jouer un rôle accru aux ONG, et l'Etat a mis en

chantier une politique de décentralisation vers régions, provinces, départements, communes et terroirs. Le nouveau contexte de la mondialisation ouvre une période de réflexion sur les finalités de l'action politique, relançant le processus SNAT. Mais le concept de développement est maintenu, à condition de respecter la norme internationale de « durabilité » : le SNAT se propose ainsi d'être un « cadrage de l'action publique dans l'optique du développement durable » (p. 11).

Discussion

Prendre en compte les atouts et faiblesses du contexte d'un pays supposerait une analyse à la fois naturaliste et humaine, spatiale et temporelle.

Le diagnostic SNAT du contexte géographique sous-régional confirme la problématique malthusienne générale du Sahel, où le « développement est à la poursuite de la démographie ». Cette similarité des problématiques des différents pays sahéliens montre l'insuffisance d'une approche « nationale » et l'importance d'une vision plus globale et coordonnée de l'aménagement des territoires sahéliens. Autrement, toute amélioration apportée localement serait aussitôt diluée dans un espace plus vaste.

Le contexte historique mis en avant par le SNAT s'en tient au passé récent, occultant l'histoire des royaumes Mossi, des routes commerciales, des sociétés pastorales du Nord, des multiples sociétés paysannes ainsi que la parenthèse coloniale française et ses migrations vers le Ghana et la Côte d'Ivoire. Il gomme à peu près complètement ce fond historico-culturel. C'est seulement en fin d'ouvrage (p. 257) que ces périodes sont traitées, comme si elles n'avaient qu'un intérêt secondaire dans le diagnostic thématique. Les préjugés sur les traditions locales, souvent considérées comme « des facteurs d'immobilisme » (p. 151) sont récurrents dans le SNAT, et ce renvoi en fin de volume de l'Histoire n'est donc pas étonnant. En occultant ce « fond », et en privilégiant les influences récentes, n'occulte-t-on pas du même coup un aspect fondamental en Afrique, un « sur-pluralisme des normes » (Chauveau et al., 2001, Nianogo-Serpantié, 2003,) qui gouverne la réalité sociale et avec laquelle il faut composer ? Les langues, les institutions, les us et coutumes locaux appelés improprement traditionnels (alors qu'ils ne cessent d'évoluer, Ranger, 1983) et les pratiques liées aux stratégies de survie sont puis-

samment ancrés dans les territoires qu'ils contribuent à définir, indépendamment des divisions administratives mouvantes. Ils représentent un capital de savoirs agraires adaptatifs face à un milieu contraignant. Il s'agit aussi de la mémoire collective et des patrimoines historico-culturels qui forgent l'identité des habitants⁵. Les systèmes locaux d'accès aux ressources, même affaiblis, représentent de puissantes sources de régulation, qui empêchent la standardisation écologique et humaine.

C'est aussi à l'ère coloniale que l'on doit renvoyer de nombreux aspects structurels du territoire et des relations avec les pays voisins : d'anciens découpages administratifs, les institutions républicaines, l'urbanisation bipolaire, beaucoup d'infrastructures, l'existence d'une diaspora burkinabè, des choix agricoles et environnementaux (zones cotonnières, certaines aires protégées...). La crise ivoirienne a favorisé l'implication de la diaspora dans l'économie burkinabè. Beaucoup sont revenus s'installer et investir, constituant une nouvelle donne socio-économique en milieu urbain et dans certaines régions rurales (Sud-Ouest). Ils s'organisent en réseaux et investissent aussi l'administration, l'université et les sociétés d'Etat...

Le territoire est donc à la fois témoin de ce passé historique ancien et toujours servi ou contraint par lui. C'est une trame structurelle essentielle à prendre en compte.

2. Le peuplement

Le diagnostic SNAT est alarmant : pas de transition démographique en vue, ralentissement des redistributions de peuplement dans l'espace national et international, et sous-urbanisation.

Le modèle de redistribution démographique

La population nationale est passée de 2 Mh en 1900 à 5 Mh en 1970 et 15 Mh en 2010. Cet accroissement exponentiel s'explique par un croît annuel de 2,9 % composé d'un croît naturel de 2,5 %, auquel s'ajoute 0,4 % dû au solde migratoire positif dans la dernière décennie, avec le retour de 10% de la diaspora burkinabè de 3Mh. La dernière enquête démographique avance une légère réduction de la natalité (4,3% en 2003 contre 5% en 1960). Un repli de fécondité s'observe aussi à l'Ouest et au Sud, mais pas au Nord (p.72).

Alors que les régions rurales de l'axe central Mossi dépassent en 2006 les 70 hab/km² et la zone cotonnière Ouest les 40 hab/km², seules quelques régions conservent encore un faible peuplement : le Sahel pastoral, l'extrême Ouest et l'Est (25 hab/km²). Avec 3 ruraux/ha cultivé et 1,5 rx/ha cultivable, la zone centre est « surpeuplée ». Il n'y a pas adéquation entre force de travail et surface cultivée, sous-emploi et malnutrition poussent aux départs. La situation de la zone cotonnière Ouest avec 1,5 rx/ha cultivé (0,5 rx/ha cultivable), est jugée au contraire « satisfaisante » (p118). Les villes (+4,6% annuel) et les régions les moins denses (+3 à 4 %) enregistrent les plus forts croûts, contre +2% dans les régions les plus peuplées.

Le modèle territorial concentrique à redistribution sur les bords perdure donc. Il reproduit la progression du modèle ancien de colonisation Mossi, où un peuplement migrant se surimposait à un peuplement autochtone en marge des royaumes (Marchal, 1983). Ce modèle s'était poursuivi par les projets de colonisation des vallées des Voltas (AVV). Mais ces flux d'équilibre auraient tendance à s'inverser vers la capitale et vers l'Est : l'Ouest capitalisait 71% des soldes positifs en 1985, contre 18% en 2006, au profit de Ouagadougou (qui passe de 22 à 70%) et de l'Est. L'inversion des migrations est interprétée principalement comme résultant d'un blocage foncier dans les zones d'accueil Ouest et Centre Sud.

Répartition ville/campagnes

Métropoles, villes régionales et campagnes suivent des dynamiques démographiques contrastées. Si le caractère nataliste des campagnes reste constant, les villes enregistrent un changement notable avec une chute de moitié de la fécondité en 20 ans. Le taux de scolarisation des filles (particulièrement secondaire) est corrélé négativement à l'indice synthétique de fécondité. L'urbanisation est donc un atout certain pour une régulation démographique. Or le pays est marqué par une concentration de la population urbaine et des services dans la capitale. Les petites villes régionales stagnent. La capitale avec 49% de la population urbaine en 2006, un croît de 4,9%, près de 2M en 2010 et 3M d'habitants attendus en 2020, affiche un dynamisme unique. Il s'explique notamment par l'organisation centralisée du réseau de transports, qui empêche l'émergence de couloirs économiques périphériques. Les régions sont les perdantes du système de santé et d'éduca-

⁵ La coutume étant « la manifestation de la seule noblesse de l'humanité qui est de se souvenir » (Carbonnier, 1992), cette donnée est incontournable pour les juristes.

tion, et particulièrement dans l'Est et le Nord (<34% de taux de scolarisation et < 66% de parité).

Les transitions structurelles sont très lentes (92% de paysans en 1985 ; 87% en 2003). La pauvreté se concentre en zone rurale : environ 50% (stable à légèrement croissant) tandis que les villes, qui étaient plutôt épargnées, ont vu la pauvreté doubler en 10 ans, soit 10% en 1994 ; 20% en 2003 (p62). Cette pauvreté se traduit d'abord par la malnutrition des enfants mais aussi des adultes. Insuffisance pondérale et retard de croissance frappent 45% des enfants ruraux (<5ans) et 28% des enfants urbains. La région de l'Est est la pire avec 60%. L'accès à l'eau potable fait encore largement défaut à certaines régions défavorisées sur ce plan : Sahel et Est, mais aussi et paradoxalement, les régions de la zone cotonnière ouest, ont moins de 33% d'accès à l'eau potable.

L'emploi est cependant insuffisant en ville (34% de non-emploi). Les emplois formels y sont rares (17%, partagés à égalité entre public et privé). L'emploi agricole domine encore dans les cités régionales. Les campagnes sont marquées par la faiblesse de la population adulte au travail, due à l'émigration temporaire. Le quart de la population active est en dessous de l'âge légal de 15 ans. Ce travail infantile participe à la sous-scolarisation des campagnes et est un facteur de stagnation de l'agriculture.

Discussion

Le diagnostic du peuplement que présente le SNAT est accablant : traditions natalistes, blocage de l'émigration, saturation des fronts pionniers, surpeuplement des zones centrales, pauvreté rurale constante et urbaine croissante, exode dans la capitale malgré le sous-emploi. Ce qui caractérise donc le plus ce diagnostic reste son alarmisme malthusien. Mais l'alarme a été lancée depuis longtemps déjà. Il conviendrait de dépasser ce rôle d'alerte, par un diagnostic plus fin, afin de mettre à jour des leviers possibles plus variés. D'abord les explications trop générales devraient être nuancées. Il y a en effet des causes multiples à la forte fécondité rurale, aux migrations et à l'« inversion » des flux migratoires. Toutes les migrations n'ont pas qu'un caractère économique, mais aussi socio-culturel (formation et émancipation des jeunes...) et conjoncturel (sécheresses). La croissance urbaine produit de nouvelles

opportunités économiques à base de main d'œuvre pour les zones rurales périphériques, tel que le maraîchage et la pêche autour des grands réservoirs d'eau, la production de matériaux et d'énergie, un marché foncier etc..

A l'inverse, le gradient latitudinal du champ de la fécondité au sein de l'axe Mossi Nord-Sud (donc au sein d'un même espace historico-culturel) montre que le facteur socioculturel n'est pas la seule cause de la stratégie nataliste des ménages Mossi ou des Sahéliens. Les handicaps économiques spécifiques du Nord (pauvreté, sous-scolarisation, départ des adultes, insécurité alimentaire etc...) et la bonne desserte du Sud y sont aussi pour beaucoup.

Si le centre rural est trop peuplé pour son système de production et l'état de son écosystème, en revanche parler de situation « satisfaisante » dans la zone cotonnière est peut être prématuré, du fait d'un système de production de rente requérant deux fois plus d'espace cultivable qu'un système agropastoral vivrier, favorisant l'accumulation donc les inégalités et le surpâturage, et susceptible de pollutions. Un tel diagnostic est à faire.

La « saturation » des anciens fronts pionniers n'est pas la seule cause du ralentissement des installations à l'Ouest. De nouvelles données sociologiques sont à prendre en compte : de « nouveaux acteurs » (migrants de la diaspora et « agro-businessmen » d'origine urbaine, jeunes générations autochtones au pouvoir renforcé par les programmes de « gestion de terroirs ») viennent y perturber le jeu foncier migrants-autochtones⁶.

La capitale quant à elle pourrait aussi être devenue attractive. Elle croît de 4,9% par an, capte 58% des nouveaux urbains (p37). De nouveaux quartiers très riches (tels « Ouaga 2000 »), les retours de diaspora, les multiples « investisseurs » qui y résident et cherchent à investir dans la terre témoignent d'une concentration de ressources économiques dans ce pôle national, ce qui ne peut qu'attirer une partie des flux migratoires interne et externe. Mais l'analyse du SNAT est peu détaillée à ce sujet.

Après cette mise en nuance du diagnostic du peuplement, il faudrait se concentrer sur les indices d'un progrès possible, voire en marche. Pourquoi la ré-

⁶ Dans les provinces Sissili et Ziro, la relative disponibilité en terres a provoqué la convoitise de personnalités politiques et économiques de la capitale, encouragées par la libéralisation à investir dans l'agro-business (chasses, fermes mécanisées, spéculation foncière, aires protégées privées etc.). (Siéno, 2009).

gion Centre Sud est-elle en avance dans la transition de fécondité (ISF 5,5) ? Où la place et la scolarisation des femmes s'améliore-t-elle ? Pourquoi y a-t-il parfois de meilleures dynamiques urbaines (cas de Ouahigouya, avec +4,5% de croît). Il faudrait aussi comprendre l'origine des stratégies des ménages natalistes.

Enfin il faudrait trouver de meilleurs leviers. Plutôt que seulement « systématiquement intégrer une politique de population dans chaque plan de développement », ne faudrait-il pas choisir des plans en fonction de leur effet modérateur de la fécondité ? Ici revalorisation du statut de la femme, là progrès économique et social, ici urbanisation et sécurisation des régions, là renforcement des services de santé et d'éducation. On peut gagner beaucoup à une véritable décentralisation économique vers les villes régionales, y ancrer l'éducation dans les préoccupations de la population majoritaire, la paysannerie, et y moderniser le secteur de la transformation. Ainsi on équilibrerait économiquement une décentralisation surtout politico-administrative qui multiplie les subdivisions de l'Etat jusqu'au niveau communal.

3. L'agriculture

Le Burkina Faso est un pays agricole : 85% de la population est rurale, 87% de la population active s'occupe d'agriculture ou d'élevage, c'est donc un secteur clé : tout repose sur lui, et en même temps, il ne contribue qu'à 40% du PIB (vol 1c, p213). C'est un indice de structure économique primaire, dépendante des marchés mondiaux et du climat, de sous-urbanisation, de trop forte fécondité. Le SNAT formule un diagnostic sombre de ce secteur.

« *Usure de la terre* » et « *tradition* » (p.90).

Bien que croissante, l'économie agricole reste d'une grande fragilité. Elle est peu diversifiée : les exportations reposent à 60% sur la fibre de coton, dont la volatilité des prix mondiaux laisse planer une menace permanente sur l'équilibre financier de la filière, et surtout sur la continuité des approvisionnements en intrants qui profitent au maïs.

Les campagnes présentent un retard social et économique, sur tous les indicateurs. L'agriculture n'assure la sécurité alimentaire ni du pays, ni des ruraux eux-mêmes. Excepté à l'Est et au Sud-Ouest, la sur-

charge démographique entraîne la destruction des sols et de la végétation. Les tensions sur le foncier se multiplient, entre agriculteurs et pasteurs, entre autochtones et migrants. Le constat est aussi environnemental : le climat n'est pas fiable, et les ressources en eau sont des plus limitées. Depuis 1970, les pluies n'ont pas retrouvé l'abondance et la régularité de la période antérieure. Chaleur et aridité se sont accentuées. La température s'est accrue de 1 degré à Ouagadougou, depuis 1961 (vol 1c, p. 48). On estime aussi à plus de 1000 km² /an le recul des espaces boisés.

« *Blocage des rendements* »

Le diagnostic des filières agricoles est pessimiste. Prenons le cas de la filière céréales (p. 92). Elles représentent 90% des superficies. Mil et sorgho représentent la base alimentaire des ruraux comme citadins mais ce sont des céréales rustiques, adaptées mais de faible rendement. Maïs et riz entrent de plus en plus dans l'alimentation, mais sont destinées à la vente. Depuis 1984 le taux d'accroissement annuel de la production est de 3,5% par an et la croissance des superficies de 1,5%, mais les dix dernières années les rendements ne s'améliorent plus. La production supplémentaire est alors obtenue plus par extension que par intensification. Cette extension des superficies se réalise au détriment de la jachère, la poursuite de ces pratiques ne pouvant conduire qu'à la ruine des sols. Il s'ensuit la prescription d'une mesure forte : « il faut opter pour une politique résolue d'intensification ».

Discussion

Contraintes climatiques aggravées et destruction du couvert végétal et des sols sont les composantes du syndrome de la désertification en contexte de surexploitation. Si la couverture végétale diminue, ce sont aussi tous les services qu'elle offre dans cette région fragile et pauvre, en matière de protection du sol et des eaux, de fourrage, d'énergie, de matériaux et nourriture, qui sont menacés. C'est donc un problème grave. Mais quand il faut en réaliser un diagnostic précis, le SNAT semble ne pas disposer d'éléments probants. La carte du couvert végétal (p.131), de 1987, est une carte basée sur les divisions climatiques et pédologiques : on n'y perçoit aucun impact apparent de la pression humaine. Idem pour la carte de l'érosion hydrique et éolienne

(p.129), où les divisions sont latitudinales donc climatiques. La carte pédologique ne montre pas les effets de la pression humaine (p.126). Quant à la « photo-interprétation satellitaire » (p. 131 et 138), c'est une carte à la fois cohérente en certains lieux (zone centre exposée) mais surprenante en d'autres. La région Nord, pourtant surpeuplée et sèche est aussi forestière que les aires protégées du Sud. La région centre Ouest est barrée par une zone forestière sans logique. L'image n'est pas datée et la méthode « PSV » est non explicitée. De plus une image Google © (p138) ne permet pas de discriminer objectivement la végétation du sol faute de canal infrarouge. On n'a donc pas, dans le SNAT de cartes synthétiques et fiables de l'état et des pressions sur les ressources naturelles : sols, eaux, végétation et biodiversité. Pourtant certaines cartes existent, ne serait-ce que dans le SIG national BDOT.

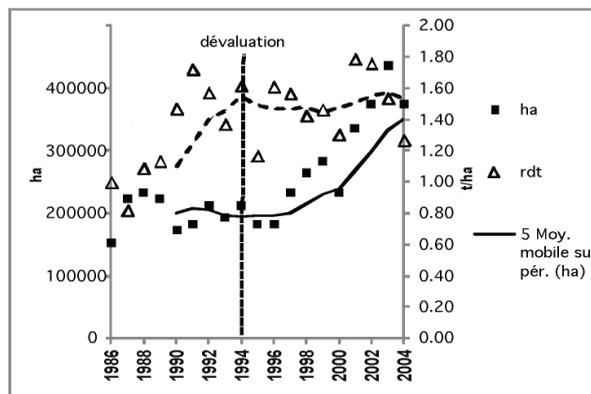
Malgré son imprécision, c'est donc encore un constat très sombre que ce diagnostic pose. Comme d'habitude, la faute en incombe « à la « tradition » : « le système rural traditionnel a atteint ses limites ». « Les équilibres traditionnels sont rompus ». Ce qui est le plus traditionnel, c'est bien le diagnostic. Après une colonisation française de plus de 60 ans, suivis de 30 ans de programmes de développement, de stratégies d'adaptation à la sécheresse, d'urbanisation, de migrations de travail, d'action rapprochée des ONG, et enfin la dernière décennie qui a vu l'avènement de la mondialisation libérale, ses « investisseurs » et ses retours de diaspora, comment supposer que le système rural soit resté fidèle à sa tradition ? Et comment admettre qu'il y eut un « équilibre », quand on connaît l'histoire coloniale et précoloniale, leurs conflits et leurs famines ?

Examinons le diagnostic céréalier de plus près. Il manque une analyse espèce par espèce, zone par zone. Les cultures associées aux céréales ne sont pas comptées. Avec des rendements maximaux observés de 1,5t/ha, le sorgho soudanien nourrit parfois 8 personnes/ha et produit en sus fourrage et haricots, ce qui n'est pas un rendement si « faible ». Avec +3,5% le croît annuel de la production de céréales a dépassé le croît de population de 2,9%, et le croît du rendement a dépassé celui des superficies. Si la saturation de certains espaces cultivables y remet en cause les jachères, la dégradation du sol (enherbement, matière organique, érosion...) n'est pas automatique et dépend de la capacité économique à adopter des mesures de substitution de la jachère (Serpantié, 2003). Le diagnostic des céréales du SNAT a donc un caractère trop général et un parti pris pessimiste.

Concernant le maïs, seule céréale traitée en détail (vol 1 p.94), le SNAT s'attache à analyser les différences entre années 1984, 1993 et 2004 qui sont des données conjoncturelles, très dépendantes du contexte climatique et économique, alors que l'on devrait travailler en tendances, sachant la variabilité interannuelle. On ne peut analyser des séries de rendements moyens commençant en 1984 sans prendre en compte la sécheresse centennale 1983-1985 et sans se référer aux échelles de temps.

Nous avons donc repris l'analyse à partir des données annuelles présentées (p94) et après suppression des deux années sèches 1984 et 1985. Une moyenne mobile sur 5 ans permet de lisser les variations interannuelles conjoncturelles et ainsi de prendre en compte les effets des grandes variations de contexte économique.

Figure 1 : Variations inter-annuelles et tendance à moyen terme des surfaces et rendement du maïs (données SNAT)



La figure 1 montre une phase initiale de stagnation de surfaces mais d'intensification réussie (1986-1994). Le rendement a doublé en 10 ans. En seconde phase (1994-2004) les superficies doublent avec conservation des rendements. Cette croissance de la surface en maïs peut révéler une substitution du sorgho par le maïs, donc un processus d'intensification, le maïs ayant un potentiel vivrier supérieur au sorgho (maïs fourrager inférieur). Si c'est le cas, le processus d'intensification céréalier n'a pas cessé en 1994, il a seulement changé de nature.

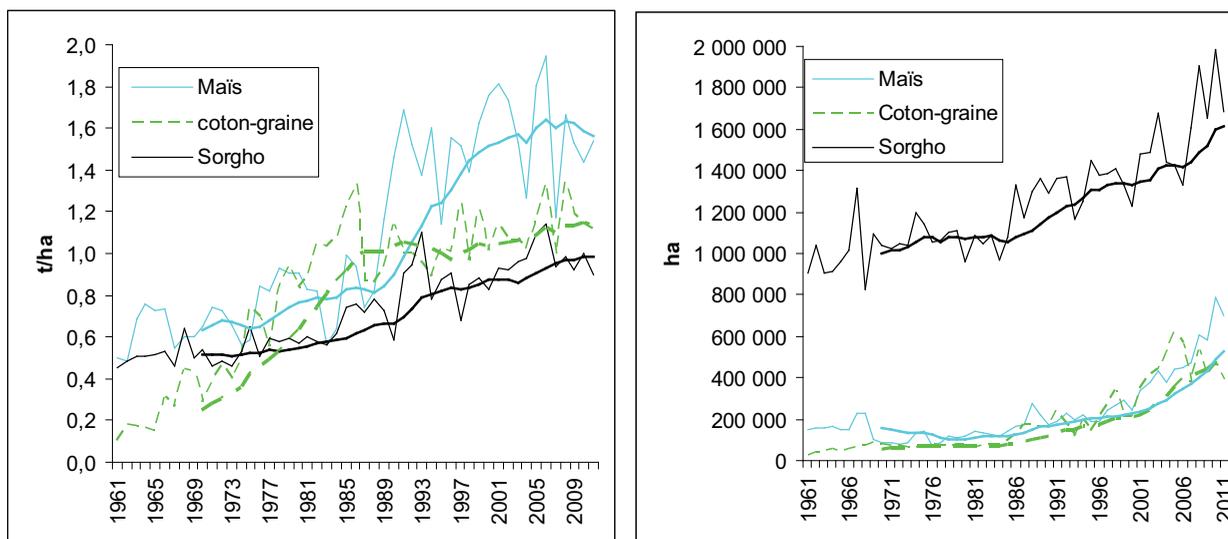
Dans cette zone sud soudanienne, au climat favorable pour le maïs et le cotonnier, les variations de rendements et de superficies cultivées à moyen terme sont la résultante du calcul économique de l'agriculteur sur les sols auxquels il a accès.

- Avant 1994, l'engrais était avancé pour le cotonnier, mais le maïs était plus profitable pour ceux qui pouvaient prendre le risque de spéculer, ce qui les poussait à affecter l'engrais « coton » au maïs et à conduire le cotonnier plus extensivement.
- L'année 1994 est celle de la dévaluation du franc CFA de 50%. L'engrais et le coton-graine ont vu leur prix doubler, alors que les autres prix étaient maintenus (herbicides, charrues, maïs, travail).
- Ces nouvelles conditions ont entraîné l'arrêt du processus d'intensification du maïs par la dose d'engrais, compensé par l'accroissement des superficies et l'usage d'herbicides et de fumier (Serpantié, 2003).

Une nouvelle conjoncture plus favorable (prix céréaliers élevés, engrais moins chers, limitation des possibilités d'expansion du maïs) favoriserait à nouveau la croissance des rendements du maïs. Le blocage apparent du rendement après 1994 n'est donc pas structurel, il correspond à une conjoncture économique.

Sur des données agrégées à l'échelle nationale, l'effet des changements technologiques et de la densification rurale ne peut s'apprécier qu'à long terme. Les tendances des rendements et surfaces depuis 1961 se révèlent par un lissage sur 10 ans (fig 2). Depuis 1961 à 2011, les surfaces de sorgho ont été multipliées par 1,5 seulement, le maïs et le cotonnier par 4. Les variations de surfaces du maïs suivent celles du cotonnier, montrant le couplage systématique de ces deux spéculations. Le rendement moyen du maïs a presque triplé, celui du coton a décuplé, celui du sorgho a presque doublé. Les tendances sont croissantes, seul le maïs fait un pallier pour la raison évoquée plus haut. Les pratiques paysannes n'ont cessé d'évoluer : travail du sol attelé, fertilisations, transports de fumures à distance, variétés, rotations, certaines cultures associées, dérobées ou fourragères, herbicides... Elles n'ont désormais rien de traditionnelles. Néanmoins le croît tendanciel de rendement diminue (fig 2), dans l'attente de nouvelles « ruptures technologiques », tandis que le croît des surfaces tend à augmenter ce qui nécessite une analyse par unité d'exploitation (extensification ou croît de population ?).

Figure 2 : Tendence des rendements et des surfaces à long terme (sce données Faostat 2011)



Le poids des rapports de prix intrants/produits sur le processus d'intensification à moyen terme sera moins marqué au Nord du BF car les intrants sont risqués et peu accessibles en système extensif d'autoconsommation. Le changement technique « hors intrants » y a un plus grand rôle à jouer qu'en zone sud-soudanienne (aménagement des eaux, cordons pierreux, micro-fertilisations, transports de fumures organiques, travail localisé du sol, maraîchage, agroforesterie, arrosages d'appoint, variétés, associations végétales etc.).

4. Les diagnostics régionaux

Le SNAT a réalisé un diagnostic approfondi de toutes les régions. Nous en avons retenu pour analyse deux que nous connaissons: la région Nord soudano-sahélienne (zone d'émigration) et la Boucle du Mouhoun (BDM) sa voisine au Sud-Ouest en région soudanienne (zone d'immigration). Elles sont complémentaires et assez représentatives de deux grands contextes : le Sahel et la zone cotonnière. Région Nord

La région Nord est un Burkina Faso en réduction : même centralisation autour de Ouahigouya, la capitale historique du royaume Mossi du Yatenga, même capacité de projection sur le Sud Ouest (zones pastorales du pays Samo, colonies agricoles du Mouhoun et Comoé, plantations ivoiriennes), mêmes diagnostics malthusiens du SNAT avec les conditions naturelles soudano-sahéliennes limites pour l'agriculture, un état dégradé des terres et une surcharge en bétail croissante, une agriculture extensive. Marchal (1983) avait décrit à quelles crises malthusiennes récurrentes ce pays faisait face, dans le passé, avant la possibilité de migrer et de s'approvisionner en vivres. Ce qui marque le plus cette région est le taux de pauvreté élevé et croissant (69% en 2003), et un bilan céréalier structurellement déficitaire, mais complété en saison sèche et en soudure par la vente de bétail. Le SNAT avance les solutions classiques : la Défense et Restauration des Sols (DRS), le reboisement, la mobilisation de l'eau par des retenues. Il pense aussi aux actions de désenclavement à mener vers Bobo et vers le Mali pour améliorer les échanges, des actions d'intensification d'élevage, et le soutien au maraîchage (filrière et accès à l'eau).

Région Boucle du Mouhoun

La Boucle du Mouhoun (BDM), aire migratoire historique de la région Nord, est pourtant elle-même frappée par une croissance de la pauvreté, de 50 à 60% en 10 ans. Pourtant elle fait partie de la zone cotonnière, elle est moins peuplée et plus riche en ressources naturelles : deux rivières permanentes, un périmètre hydro-agricole de 2500 ha (Sourou), un climat soudanien propice au cotonnier et au maïs dans la moitié Sud, des sols cultivables abondants, des zones forestières. Les années 1990 avaient même vu, avec le retour relatif des pluies, des indices de développement, tel Tcha-Koura (1995) qui voyait émerger au Sourou une nouvelle élite paysanne. Les terres riches et peu peuplées de la vallée du Mouhoun accueilleraient les migrations mossi des années 1960-1980, au point que la BDM est désormais une région moyennement peuplée avec 40 hab/km². Le croît rural est revenu en dessous de 2%, signe que les migrations ont cessé. Le SNAT reconnaît que ces paysans cotonniers sont désormais des « agriculteurs », organisés, avisés, équipés, autonomes, syndiqués. Loin de la « tradition » donc. Le prix d'achat du coton-graine a été maintenu, alors que le prix mondial baissait. Ces paysans sont devenus aisés, riches en bétail et vendeurs spéculatifs de surplus vivriers. La région est ainsi excédentaire en céréales (120 à 200%), et un homme en consomme 225kg par an au lieu de 190kg dans le pays. Alors, pourquoi cette croissance de la pauvreté ?

Discussion sur la région Nord

Tout comme les thématiques abordées dans le SNAT, les diagnostics régionaux souffrent d'une analyse non menée à son terme, centrée seulement sur les « problèmes » causés par la surpopulation et les « traditions », avec un parti-pris pessimiste.

Dans la région Nord, le mil extensif des champs de brousse ne procède pas d'une tradition culturelle : c'est une stratégie anti-risque consistant à limiter la demande en eau et répartir les risques (Milleville et Serpantié, 1994). C'est aussi un résultat de la décomposition des grandes unités de production et des migrations saisonnières, l'extensif étant adapté à des terres plus marginales, moins fertilisées, avec moins de force de travail (Marchal, 1983). Mobilité, stocks de sécurité et élevage pastoral en sont des

compléments essentiels (Serpantié et al, 1989). Les actions classiques à nouveau préconisées par le SNAT ont souvent été critiquées. Le stockage d'eau par barrages, la DRS, ou le reboisement n'ont pas apporté des résultats très probants, vu le manque de sites profonds, l'évaporation rapide des lacs de retenue, l'occupation de bonnes terres, et l'échec des programmes de DRS et reboisements du GERES.

Il est utile de rappeler aussi les atouts de cette région. Elle est la tête d'un important réseau migrant et bien irriguée d'ONG. On ne peut donc raisonner indépendamment de ce réseau et des bourgeons territoriaux sur des milieux plus favorisés. Il s'ensuit une faiblesse de main d'œuvre adulte masculine, ce qui oblige d'autant plus à prendre en compte le genre et les transferts inter-régionaux dans le développement (Serpantié et al., 1989). Les femmes du Yatenga ont des activités agricoles et commerciales propres, participent largement à l'aménagement des eaux de surface, et s'associent pour des ateliers de savonnerie, poterie ou de maraîchage. L'élevage est très important (Youba est le 5e marché pour les bovins, le 3e pour les ovins). Divers trafics exploitent la position frontalière. La production arachidière est élevée (20000 t en 2001). L'orpaillage est apparu depuis 1985. Le maraîchage, notamment la pomme de terre et le haricot vert export, sont devenus des innovations majeures depuis les années 1980, avantageés ici par un climat de saison sèche plus frais, un aménagement des eaux de bas-fonds au moyen de puisards traditionnels, de puits busés et de 132 petites retenues permettant une recharge locale de nappe, réalisées par chantiers à haute intensité de main d'œuvre. Parallèlement les pentes sont de plus en plus aménagées en cordons pierreux ou haies vives, joints à des pratiques de réhabilitation des sols dégradés (piochages à fumure localisée ou « zaï », mulchs, microdoses d'engrais, compost). L'irrigation d'appoint du maïs de case à partir de citernes a commencé.

Toutes ces innovations procèdent de synergies sociales : réminiscence de savoirs locaux, capacité d'adaptation paysanne à la densification et aux sécheresses, activisme des ONG, émergence de personnalités et d'associations locales, mise en œuvre de programmes officiels d'équipement rural, le tout

accompagné par une recherche « in situ », dans un cadre de gouvernance évolutif. Migration, captation d'aide publique au développement et d'aide alimentaire pour aménagement ont été les compléments externes indispensables à cette recherche d'adaptation interne. Les opportunités représentées par le système pastoral (embouche ovine) et le stockage souterrain d'eau sont encore sous-employées. De plus un élément nouveau prometteur est démographique, avec la faiblesse actuelle du croît démographique rural (0,9 %) et une croissance urbaine à 4,5 % (p.168), requérant une analyse plus fine. Sans pour autant idéaliser les nouvelles filières, techniques culturelles, et institutions locales, il faut rappeler ces changements récents pour tempérer un diagnostic trop malthusien et pour infirmer encore une fois la thèse de la « fidélité aux traditions » qui non seulement évoluent mais sont elles-mêmes souvent le résultat d'une mutation⁷.

Discussion sur la région BDM

Alors que les céréales y sont excédentaires et conservent leur rendement, le diagnostic SNAT écrit que le coton montre des « signes d'essoufflement savamment masqués par la colonisation de nouvelles terres ». Il y aurait donc une crise écologique pour le cotonnier mais pas pour les céréales. C'est possible, mais aucune preuve de fléchissement de rendement du cotonnier ni de rapport espace cultivé/espace de jachère n'appuient le diagnostic. De même au-delà de l'usage de variétés transgéniques, aucune information n'est apportée sur les pratiques actuelles : niveau des transferts organo-minéraux, modes de travail du sol et désherbage, rotations ou associations.

Le périmètre irrigué du Sourou s'est plutôt orienté vers l'agrobusiness mécanisé, qui est en limite de rentabilité, plutôt que vers le maraîchage, la pêche ou la riziculture paysanne, alors que la main d'œuvre est abondante et que d'autres périmètres burkinabè (telle la vallée du Kou) ont montré que l'intensif paysan était possible.

La BDM est aussi une grande région de production de karité et d'élevage, dont les modes de gouvernance évoluent. Les Peul de Barani exploitent un immense domaine pastoral à travers leurs

7 La période coloniale a été l'occasion de qualifier certaines normes ou pratiques de « traditions » (Ranger, 1983) parce que différentes ou « non conformes » à la modernité. Dans le Sahel de manière générale, la dynamique d'extension des « champs de brousse » (extensifs) daterait du XXe siècle (Lavigne Delville, 1998) et l'usage des bas-fonds par la culture de sorgho s'est surtout développée avec les sécheresses des années 1970-1980 (Marchal, 1983, Milleville et Serpantié, 1994).

transhumances au Sud, où la trypanosomiase a fortement reculé suite aux campagnes sanitaires. Le projet de ranching initié en 1975 (300 000 ha prévus) par l'Etat dans le département de Samorogouan (province du Kéné Dougou), a attiré des éleveurs mais occasionné des conflits fonciers avec les autochtones (Nianogo-Serpantié, non pub.). Cette situation aboutit en 2003 à l'élaboration « concertée » d'un texte de GRN (gestion des ressources renouvelables). Le processus est encourageant, mais reste fragile (Nelen et al., 2004).

Afin de réduire la dégradation des pâturages à Barani même, occupés en partie par des migrants du Mali, les agro-pasteurs ont initié un projet endogène de gestion de terroir et sont parvenus à aménager une zone agro-sylvo-pastorale sur 50 000 ha, à s'organiser en groupements et asseoir un comité de GRN (Nianogo-Serpantié, 2004, non pub.).

Mais par ailleurs, les troupeaux concurrencent la faune sauvage dans les aires protégées de la région. Il manque encore des actions associant les riverains à la gestion et aux bénéfices tirés de ces écosystèmes protégés.

Le plus inquiétant ne serait donc pas l'état de l'agriculture et de l'élevage dans la BDM mais la sous-urbanisation (8% de population urbaine) et les menaces environnementales potentielles. Pourtant Dédougou, ville « pauvre » mais riche d'eau et d'arrière pays productif était particulièrement bien placée pour servir de relais commercial et agro-industriel sur un axe Bobo-Sahel. Mais la route goudronnée avait pris du retard. Le développement agro-pastoral des années « coton » n'a pas été accompagné par le développement des infrastructures régionales, des secteurs secondaires et tertiaires urbains, dans une aire historico-culturelle Marka-Dafing tournée pourtant sur le filage et le tissage⁸. Cette logique ruraliste de « production primaire » qui a longtemps arrangé la filière cotonnière et ses banquiers entretient le problème démographique, qui a une origine rurale. Les villes régionales stagnent et ne stimulent pas leur pourtour rural, au bénéfice des deux pôles nationaux.

Le diagnostic du SNAT explique donc le mal-développement chronique de la région BDM par un déséquilibre ville-campagnes mais n'explique en rien le

niveau de pauvreté de 60%, très proche de celui de la région Nord, malgré les ressources naturelles, les richesses agro-pastorales produites, et l'absence de conflits majeurs. Ces richesses sont-elles mal commercialisées, les revenus sont-ils mal répartis dans la société et le long des filières de valorisation? Les services de base sont-ils déficients (tels l'accès à l'eau potable, très en retard)? Il manque finalement de la finesse au diagnostic pour qu'il soit cohérent. Comme le diagnostic met l'accent sur le « blocage des rendements », les propositions du SNAT sont d'accroître les doses d'intrants (p.54) et d'organiser le marché. Comment, en période libérale, décider un paysan soudanien d'accroître la fumure alors que ce sont surtout les prix du marché qui en décident? Il manque à ces incantations la proposition d'un levier efficace. Pourquoi pas une industrie locale de production d'engrais qui en réduirait le prix? Les « investisseurs » qui misent leur capital en milieu rural (terres et machines) ne sont pas toujours gages d'intensification car, avec le très faible coût d'accès à la terre et la mobilité de leurs machines, s'ils ne sont soumis à aucune autre obligation que leur profit, ils ont tout intérêt à une exploitation minière voire la seule spéculation foncière. L'ancrage territorial des paysanneries et leur densité semble être un meilleur gage d'intensification.

5. La question foncière

Le document SNAT fait de la question foncière le nœud central de l'aménagement du territoire; le foncier serait le facteur principal de blocage du développement rural.

Le volume 1a part d'abord d'un diagnostic de la gestion des terres. « On assiste partout à un « blocage foncier ». « Les communautés autochtones refusent l'arrivée de populations, ce qui serait dramatique pour l'unité nationale ».

L'analyse est un peu plus explicite et nuancée dans le volume 1c. Alors que le système foncier « coutumier » avait partout des caractéristiques communes (p214), des particularismes régionaux sont apparus dans le rapport hommes/terres et dans les conflits portant sur l'accès à des ressources raréfiées, avec l'histoire migratoire, l'influence urbaine, le changement de système de production (subsistance vs cultures de rente), ou suite à des événements marquants (p216).

⁸ Le SNAT évoque seulement à ce sujet le toun-toun marka, une soie traditionnelle qu'il faudrait réhabiliter (p54). Enfin une proposition SNAT appuyée sur la diversité socio-culturelle, la « tradition » !

Ainsi dans les provinces périphériques (Comoé, Kénédougou, toute la région Est), le solde migratoire positif élevé se maintient (vol. 1a p.33). Ce sont des migrants de la diaspora qui viennent s'installer sur de grandes superficies qu'ils achètent, restreignant l'accès à la terre des migrants sans moyens.

La réduction du solde migratoire concerne surtout les provinces à faible densité de population assez proches des deux pôles urbains ; Sissili, Ziro, Houet, Tuy (vol. 1 p.33). Ce ne sont pas des régions saturées de cultures, mais concernées par l'émergence d'un marché foncier par des investisseurs venus des deux grands pôles urbains. L'Etat burkinabè lui-même, dès les années 1990 encourageait l'agrobusiness en tant qu'instrument de promotion d'une agriculture moderne, compétitive et intégrée. Dans le Houet par exemple, bon nombre de villages autour de la Vallée du Kou, ont fait l'objet de convoitise des Bobolais depuis l'aménagement du site : Bama (hors périmètre), Séguéré, Samandéni, Badara, etc... (Nianogo-Serpantié, non pub.). Il ne s'agirait donc pas tant de « fermeture des communautés » que d'accaparement foncier par de nouveaux acteurs urbains et l'apparition d'une valeur marchande de la terre, qui disqualifie les migrants ordinaires dans le jeu foncier. Au lieu d'investir en ville dans l'industrie ou les services, les « nouveaux acteurs » viennent rivaliser avec les paysans avec des moyens mécaniques, et le plus souvent chassent les migrants qui s'y trouvent, car ils exigent des possesseurs fonciers autochtones de vastes domaines d'un seul tenant (Siénu, 2009) ; ils obtiennent des services officiels des titres légaux et laissent les autres paysans « s'expliquer » entre eux. Ces faits sont abondamment couverts par la presse, révélant à l'opinion ces drames (Siénu, 2009 ; Bama, 2011 ; Sidwaya, 2012 ; Barry, 2012). Les valeurs ancestrales (hospitalité, solidarité, cohésion du groupe de parenté, tolérance interculturelle sous réserve du respect des prééminences) qui fondent le système foncier local sont remplacées par la seule valeur vénale du fonds. Les droits d'usage antérieurs (cueillette, pâturage, chasse), les patrimoines fonciers⁹, le prêt « désintéressé »¹⁰ ou le « don »¹¹ de terres disparaissent au profit d'un droit d'exploitation exclusive transmissible par vente.

Le SNAT préconise alors un modèle de gestion des terres axé essentiellement sur l'intensification active de l'agriculture et de l'élevage, afin de modérer la pression foncière. D'une part, à travers l'exploitation judicieuse de bas-fonds aménagés avec redistribution foncière, l'accès aux intrants et à l'encadrement; et d'autre part à travers l'élevage intensif.

Le SNAT aborde ensuite le diagnostic des modes de régulation juridiques (vol 1a) en remarquant :

- Une situation législative inextricable due à la RAF de 1984 empreinte de contradictions : en effet, l'Etat mettait fin au régime foncier post-colonial dualiste de l'immatriculation qui induisait la propriété privée (encouragée par la loi), et des possessions lignagères (répandues dans les pratiques), devenant ainsi le seul propriétaire des terres du Domaine Foncier National (DFN). Les ajustements successifs (1991/1996/2004) témoignent de l'inadaptation de cette réforme foncière, qui induisait une insécurité foncière pour tous les acteurs ruraux. Assurer la « sécurité foncière » est alors devenue un enjeu central.
- La prévalence des situations conflictuelles qui ne trouvent pas de réponse dans la loi.
- L'archaïsme, la difficulté à moderniser les sociétés rurales se maintiendraient du fait de la précarité des statuts fonciers (p.139) que les auteurs attribuent au fait que l'exploitant ne détenant pas de titre de propriété ni de bail de location, son droit est en permanence remis en cause.
- Le SNAT propose finalement des solutions sous la forme de compromis : la redéfinition du rôle de l'Etat dans la gestion du territoire ; « le renvoi de la tradition à sa juste place » (c'est-à-dire marginale) et « l'introduction ou la généralisation de la propriété privée dans le but de libérer les initiatives individuelles » (c'est-à-dire celles des investisseurs urbains). Il fait finalement de la propriété privée le seul garant de la sécurisation foncière et donc du développement en milieu rural.

Le volume 1c (2009) apporte des compléments et des nuances.

9 « Aujourd'hui, nous n'avons plus de terres. (...) Mais qu'est-ce qui a amené tout ça ? C'est la vente des terres ! Le village est tombé ; ça nous a tués » ; « pour nous cultivateurs, l'épargne de nos enfants, c'est la terre » paroles de paysans de Néboun (Commune de Léo/pce Sissili) (Sidwaya, 2012).

10 Cet investissement symbolique va générer un capital symbolique qui vaut sur le « marché », du fait du « crédit » et du « capital de confiance » que donne une réputation aux retombées positives» (Bourdieu, 1980).

11 « l'échange don-contre-don remplit les fonctions d'assurance contre les risques inhérents au jeu des échanges sociaux ou concurrentiels. » « L'art de la redistribution de richesse est au cœur du clientélisme (...). Dans l'univers des petits gens, le don est pratiqué sur le mode patrimonial qui consiste à partager pour recevoir et à transmettre entre générations (Bouju, 2000).

- Il note un processus de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFM) lancé depuis 2007 par des opérations pilote (par exemple le Plan Foncier Rural du Ganzourgou) recensant toutes les formes de tenure, identifiant leur titulaires et cherchant les voies de les valider juridiquement. (p236, vol. 1c). Ce processus vise à permettre un accès équitable à la terre, reconnaître et concilier des intérêts contradictoires (propriétaires, exploitants, Etat, maîtrises villageoises). L'auteur semble assez critique de ce processus : « la réhabilitation des propriétés lignagères risque de poser de sérieux problèmes à l'AT notamment la mise en œuvre de schémas directeurs ».

- Le SNAT (vol 1c p 241) recommande des formes de règlements de conflits qui visent une solution durable, la mise en œuvre de Schémas d'Aménagement du Territoire comme processus de limitation des conflits d'usage, de diriger les investisseurs vers la valorisation hydro-agricole, ouvrir un accès des terres aménagées aux femmes et aux jeunes, enfin définir plus clairement le statut (rôle et place) des autorités coutumières dans la gestion des terres et la régulation des conflits.

Discussion

Entre le vol 1a (publié en 2007), qui recommande l'intensification et la propriété privée comme principes directeurs, et le vol 1c (publié en 2009), qui évoque le processus PNSFM, le discours foncier du SNAT se nuance mais reste critique des systèmes fonciers locaux, jugés précaires et inaptes à l'investissement. Examinons certains arguments apportés à leur rencontre :

« L'agriculteur ne peut pas planter d'arbres ». Pourtant, attribuer aux systèmes fonciers locaux une contrainte systématique pour l'arbre est abusif. Le parc arboré omniprésent en zone agricole (karités, nérés, rôniers...), s'est constitué dans le cadre de systèmes fonciers locaux. Les plantations de fruitiers (anacardiens, manguiers) du Kéné Dougou sont apparues dans le même cadre, progressivement adapté pour ces plantations. Les responsables des familles (lignages, segments de lignage, familles polygames), et même certains fils du pays ou migrants bien intégrés peuvent planter des arbres (Nianogo-Serpantié, non pub). Ce droit se mérite. En fait, c'est depuis que l'on a posé le principe que « la terre appartient à celui

qui la met en valeur », valeur réduite à sa part marchande, que les sociétés locales ont posé aux migrants emprunteurs de terres l'interdit selon lequel « on ne peut pas planter des arbres sur une terre prêtée ». Cette disposition date de la période coloniale avec l'introduction des cultures de rente. C'est une parade contre la spoliation et pour la sauvegarde des valeurs sociales qu'exprime ce rapport privilégié à la terre, et dont le but final est la survie du groupe (production et reproduction) et non l'enrichissement individuel exclusif. C'est cette exclusivité qui pose problème, comme on le verra plus loin.

« Le chef de terre est perçu comme jouissant de prérogatives extravagantes le conduisant à des abus de pouvoir ». En réalité, le plus souvent, le chef de terre a d'abord un pouvoir symbolique c'est-à-dire religieux (Capron, 1973 ; Colin, 2004, Jacob, 2004). Par ses rituels chtoniens, il est pourvoyeur de vie (fécondité, fertilité) et créateur de sens : en s'adressant aux Ancêtres et aux forces primitives, il se soumet le premier à leur loi et devient un modèle. A travers cette maîtrise symbolique du temps et de l'espace, il inscrit chaque membre dans une chaîne générationnelle, lui conférant ainsi une part d'éternité, sorte de créance de vie (Legendre, 2004) que chaque membre assume en accomplissant son devoir et en respectant les normes prescrites.

A partir de l'enrichissement symbolique des rituels, tout enrichissement devrait profiter à tous : les fruits des arbres plantés par le chef de terre (en tant qu'aîné d'un lignage) profitent à tous. Quand il cumule les fonctions de chef de terre et de chef de village, il a aussi un pouvoir politique (Jacob, 2012) car il doit veiller à l'intégrité territoriale et à la sécurité du groupe sur le territoire des Ancêtres¹². Le possesseur/gérant foncier est en pratique le chef de lignage, qui affecte des terres de son domaine à ses dépendants mais aussi aux « étrangers » admis au village, non seulement pour remplir son devoir d'hospitalité, mais pour favoriser l'équilibre démographique et économique entre lignages. Tant que la terre n'avait pas de statut marchand, évincer un migrant restait rare, à moins de transgressions graves rendant la cohabitation impossible. Le marché foncier est un phénomène récent, datant des années 1990 et lié à la « décomposition » des sociétés rurales en périphérie urbaine, face à la pression de l'argent « facile » et autres influences. Certains chefs

¹² Il arrive qu'il y ait deux entités différentes ou que la charge de chef de terre ne soit pas reconduite par manque de candidat tant la charge est contraignante, ou pour des raisons politiques, laissant le soin à chaque chef de lignage, d'assumer cette fonction religieuse au profit de son lignage.

naïfs ou dévoyés, et cadets irresponsables bradent le domaine lignager à des acteurs nantis et puissants, comptant en retour sur un appui privilégié au développement local et des emplois (Nianogo-Serpantié, 2000). Ce phénomène a pris de l'ampleur dans le Sud, non loin de la capitale, avec le soutien (ou l'impuissance) des pouvoirs publics¹³.

« Le système traditionnel est totalement inadapté, non évolutif dans un contexte d'accroissement démographique », et « devant les nécessités d'intensification de l'agriculture ». Pourtant les données empiriques infirment ce jugement radical, telle l'organisation concentrique du terroir soudanien associant toujours intensif et extensif, les hautes densités Mossi du XIXe siècle, et les rendements croissants de cotonnier et de maïs (fig 2). Le parcellaire péri-villageois cultivé intensivement est approprié à l'échelle familiale. Quant aux champs de brousse itinérants, le système foncier lignager et les alliances inter-villageoises permet leur mobilité, nécessaire à la reproduction de l'écosystème et aux exploitations sans capitaux (jeunes, anciens, pauvres, pasteurs) qui y trouvent de la souplesse d'accès, une possibilité d'y choisir les conditions écologiques favorables à leur situation économique (Serpantié, 2003). Entre migrants et autochtones, le jeu foncier commençait par une attribution de grandes concessions puis se poursuivait par petits ajustements. Le diagnostic régional du SNAT (vol 1b) reconnaît lui-même que l'insécurité foncière n'est pas un véritable problème dans la région BDM, car là où la terre est aménagée et garantie, il n'y a pas forcément plus d'amorce de développement (p.51).

Outre les données empiriques, la théorie anthropologique explique les systèmes fonciers locaux (Kouassigan, 1966 ; Elias, 1961 ; Alliot, 2003, Le Roy, 1992). Les droits sont multiples, peuvent se succéder dans le temps, ou se superposer dans l'espace (Le Roy, 1996; Barrière, 2002). La solidarité du groupe est un impératif de survie caractéristique des sociétés rurales (et même urbaines par le biais du clientélisme¹⁴). La terre symbole à la fois de cette unité et du besoin de pérennité (production et reproduction), est donc «

un support et un moyen d'expression de la vie sociale ». Elle a ainsi une valeur vitale pour les différents groupes lignagers. Mais la société évolue lentement, de même que ses coutumes, et pratiques juridiques. Quant à l'individu, il s'inscrit dans une chaîne de générations et dans un groupe local, mais il n'est pas « laminé » pour autant. Contrairement aux préjugés, l'affirmation des droits de l'individu est conciliable avec les pratiques communautaires (Alliot, 2003; Jacob, 2004 ; De Waal, 2011).

En réalité, plutôt que de justifier la marchandisation des terres par les défauts prêtés aux systèmes fonciers locaux, il faudrait partir des tendances observées, car tout pousse désormais à la marchandisation et à la désacralisation du sol : la demande publique et privée croissante¹⁵ rencontre une offre chez des autochtones déjà appauvris, désolidarisés par la subdivision des domaines lignagers ou submergés par une demande migratoire à la fois pressante et souvent ingrate. Pourtant l'hospitalité vis-à-vis de la migration met moins en danger les « fils de la terre », car ils conservent un rôle prééminent, qu'ils perdraient définitivement face au capital ou à un service de cadastre (Jacob, 2012).

Nous constatons ainsi que les préjugés sur les pratiques foncières ont la vie dure, et que certaines dimensions de la notion de « durabilité » sont perdues de vue : équité sociale, conservation des patrimoines historiques, naturels et culturels. Pour éviter que la montée en puissance inéluctable de la propriété privée n'aggrave l'accaparement de ressources-clés par les plus nantis, au risque de conflits, de dégradation écologique et sans garantie de production, il faudrait sans doute encadrer ces « transferts de droits » par des conditionnalités sociales, écologiques, économiques mais aussi culturelles, tant vis-à-vis des offreurs que des demandeurs.

Un diagnostic des impacts sociaux, patrimoniaux et écologiques des premières expériences d'agrobusiness dans des régions non-aménagées ou aménagées semble indispensable pour initier cette réflexion, de même que celui des premiers effets de la dernière

¹³ Il en va de même des relations avec le pastoralisme Peul. En temps normal, les échanges et alliances favorisent la cohabitation entre paysans et éleveurs. Les conflits violents à l'encontre des éleveurs (Nianogo-Serpantié, non pub. ; Barry, 2012 ; Diallo, 2013) témoignent de crispations dues au bétail excédentaire, aux difficultés de circulation des troupeaux et à l'accaparement de ressources pastorales clés par les agriculteurs (points d'eau, résidus de récoltes, passages...) autrefois en accès libre. Ces conflits croissants deviennent un enjeu politique avec la montée au créneau d'associations de défense du mode de vie Peul.

¹⁴ Les citoyens, c'est-à-dire les acteurs de la vie sociale restent assujettis au lien communautaires. La sécurisation du citoyen dépendait de son degré de socialité, c'est-à-dire sa capacité à disposer de relations extra familiales (Bouju, 2000).

¹⁵ Tels que conditionnalités des PAS, Etat de droit, politiques en faveur de l'agrobusiness, agents de l'Etat, les opérateurs économiques, les retours de diapora, voire certains migrants enrichis.

Loi foncière dite de sécurisation foncière (2009) qui accorde une importance aux pratiques foncières locales à travers l'élaboration de chartes foncières¹⁶.

6. Discussion et conclusion

A chaque étude, à chaque diagnostic concernant le Burkina Faso, le spectre malthusien est brandi et les pratiques locales, techniques ou institutionnelles, sont à nouveau dénigrées.

Le malthusianisme

La tendance des régions sahélo-soudaniennes à la surpopulation et à la dégradation de l'écosystème, sont des évidences anciennes que les chiffres récents ne font que renforcer. Ainsi le centre du pays Mossi était déjà saturé de cultures et de jachères quand Binger le découvre, en 1888 « ce pays m'a paru être habité et peuplé depuis fort longtemps, car je n'ai nulle part rencontré ce que nous appelons la brousse. Partout ce sont des cultures en exploitation ou des terrains anciennement défrichés dont on a momentanément abandonné la mise en œuvre » « c'est un pays de culture et d'élevage par excellence ». « Les bas-fonds sont utilisés pour la culture du riz » (Binger, 1892, pp483-484). Cet agro-écosystème était encore riche en faune sauvage, en jachères et en arbres (p484) mais a été dégradé depuis. René Dumont, visitant le jeune Burkina Faso en 1985, en pleine sécheresse, lançait lui-même dans ses conférences un sinistre présage : « le BF n'est pas un pays en voie de développement, mais en voie de destruction » (Dumont, 1986). Ce scénario du pire reprenait le diagnostic malthusien de géographes ruraux du Sahel confronté à la sécheresse (Marchal, 1983). Ces observateurs ajoutaient des arguments scientifiques aux regards nostalgiques tels celui de Nazi Boni et son « Crépuscule des temps anciens ». En recourant à la modélisation, Borderon (1990) prédisait pour 2015 la fin de la matière organique des sols et la fin du coton pour fournir des terres aux vivriers. Le parti pris pessimiste est une constante des visions politiques et modèles mécanistes ayant pour objet la relation « homme-environnement » au Sahel.

Ce diagnostic malthusien récurrent est en partie pertinent, puisque les superficies augmentent, les migrations continuent, les conflits éclatent, les écosystèmes et terres se dégradent. Mais depuis Boserup, on sait aussi que la théorie malthusienne n'explique qu'une part des relations « homme-environnement ». Ainsi, avec constance, les chiffres ne cessent de faire apparaître de nouveaux « sursis » à la grande crise malthusienne annoncée. La production de coton-graine (760000 t en 2006¹⁷) et de maïs (1076000t en 2011) sont parmi les plus importantes enregistrées et les rendements augmentent tendanciellement. C'est que le diagnostic malthusien est toujours en partie faussé, car si on peut prédire assez bien les besoins futurs, on en sait moins sur les futures ressources. La moindre baisse à court terme est sur-interprétée dans le cadre « malthusien ». Or des évolutions tendancielles et des innovations existent. Il se développe les oléagineux au Centre Est, le coton OGM, le maïs, le maraîchage, le maïs de case irrigué en appoint, le riz, les cordons pierreux... Les filières elles-mêmes ont un rôle à jouer dans l'intensification. Les compagnies cotonnières ont fait mentir les modèles malthusiens en facilitant l'accès des producteurs aux intrants, au matériel et aux produits de la recherche. Même si on peut rester sceptique sur la capacité des innovations récentes à accroître fortement les rendements cotonniers (Renaudin, 2011), le mouvement est un aspect fondamental à prendre en compte. Trop peu est dit sur les dynamiques encourageantes, les synergies balbutiantes, les potentiels. Il faut s'intéresser aux petits mouvements prémisses de grandes transformations à venir.

Les prédictions malthusiennes (migrations, pauvreté, décapitalisation sociale et écologique) sont donc en partie confirmées mais dans le même temps contredites par la « pression créatrice » qui génère adaptation, innovations et enrichissements. Mais des deux mécanismes co-existants, le seul à être mis en exergue est le diagnostic malthusien. Soit il est le plus « vendeur » dans une époque marquée de pessimisme écologique, soit on justifie ainsi une certaine continuité des modes d'intervention.

En fait, les stratégies des ruraux jouent alternativement sur les deux ressorts, intensif et extensif, sans

¹⁶ Loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural, et son décret d'application n° 2009-500/PRES du 13 juillet 2009, J. O. du BF, N°04 spécial, du 06/08/2009, appelée aussi loi de sécurisation foncière. Un travail a été fait dans ce sens par le GRAF (Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier) en 2011. Il montre que l'agrobusiness sur terres privatisées produisent des effets pervers (GRAF, 2011), et devraient être orientés vers des sites aménageables.

¹⁷ Données FAOSTAT

automatisme, par à-coups, par ruptures ou tendances douces, au gré des situations, des possibilités ou des personnalités, sans déterminisme général, produisant des « trajectoires plurielles » (Lavigne-Delville et Karsenty, 1998).

La critique de la « tradition »

Les pratiques techniques et institutionnelles locales sont toujours renvoyées à « leur caractère traditionnel » comme si elles n'avaient jamais évolué, et comme si la pratique urbaine (libérale, individuelle) était forcément la solution, et la pratique paysanne (familiale, communautaire), l'erreur. La conjoncture idéologique (le libéralisme, le pessimisme écologique) et la posture de l'étude (pour une planification d'Etat, pour une mobilisation de l'aide internationale) sont pour beaucoup dans la nature du diagnostic SNAT. Cette vision secrète toujours les mêmes incantations à des « politiques résolues d'intensification » alors que les contraintes en sont économiques au Sud, et climatiques au Nord. Il ne faut pas sous-estimer les coûts (sociaux, écologiques) d'une économie libéralisée, et les opportunités (savoirs, patrimoines, capacités écologiques, diversité) des pratiques locales. Il ne faudrait pas idéaliser non plus ces dernières. Mais leur évolution observée, les gradients et la diversité des stratégies au sein d'un territoire montrent le champ d'opportunités que recèlent les pratiques et savoirs locaux.

Par sa critique des pratiques foncières locales et sa promotion de la propriété privée, le diagnostic SNAT semble promouvoir une marginalisation des sociétés locales, et justifier les abus des agro-businessmen, qui émanent des grands centres nationaux où pouvoir et capitaux sont concentrés. Il soutient ainsi une forme paradoxale de « libéralisme polarisé ». Les investisseurs ne devraient ils pas plutôt être incités à investir dans les capitales régionales et dans les aménagements riziocoles plutôt qu'à retirer les terres pluviales des mains de leurs multiples exploitants légitimes, détruisant au passage l'harmonie interculturelle patiemment construite dans les aires migratoires ? Une politique d'accompagnement est en tout cas nécessaire.

Un diagnostic à étayer de manière interdisciplinaire Pour finir, un indice d'un diagnostic encore trop général est la marginalisation des chercheurs dans le processus SNAT : « Il est urgent de rechercher les moyens de restaurer les sols par des amendements

et l'utilisation de toutes les formes d'engrais possibles » (p117). Comme si ces recherches n'avaient pas eu lieu y compris sur l'engrais humain. Mais les chercheurs ont-ils participé au diagnostic ? On parle de climat, sans les climatologues d'AGRHYMET, d'agriculture, sans les agronomes de l'INERA, de couvert végétal et d'usure des sols, sans les écologues du CNRST ou du BUNASOL, et de démographie, sans les démographes de l'INSD. Le diagnostic cotonnier a-t-il été coordonné par la filière coton ? Pour un projet « participatif », la participation des spécialistes et secteurs concernés est peu visible. Les aménageurs du SNAT n'avaient peut être pas besoin d'eux, ayant « toutes les cartes en main », pour produire un diagnostic en toute autonomie. Mais toute donnée doit être critiquée, toute interprétation thématique devrait bénéficier du regard de spécialistes. La notion de durabilité suppose une autre attitude, plus équilibrée dans l'analyse conjointe entre processus malthusiens et boserupiens, plus équitable socialement et vis-à-vis de la nature, et aussi participative que possible.

Références

- Alliot M.- Dynamique et permanences des traditions juridiques, 2003 [1ère communication 1976], in Le droit et le service public au miroir de l'Anthropologie. Textes choisis et édités par C. Kuyu , Paris, Karthala, pp. 113-127.
- Alliot M. - La coutume dans les droits originellement africains, 2003 [communication 1984 ; bull de liaison LAJP 1985], in Le droit et le service public au miroir de l'Anthropologie. Textes choisis et édités par C. Kuyu , Paris, Karthala, pp. 53-71.
- Bama Y. L., 2011 - Conflit foncier à Sapouy : un drama humain en perspective, in Le Reporter, journal du 14/04/2011, Ouagadougou, 2 p.
- Barrière O. et Barrière C., 2002 - Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le Delta intérieur du Niger (Mali), Paris, IRD Ed., Coll° A travers champs.
- Barry I., 2012 - Razzia sur les terres rurales du Ziro : l'agrobusiness ne fait pas bon ménage avec l'élevage, in L'Événement , journal du 1/02/2012, Ouagadougou 3 p.
- Binger (cap.) 1892 - Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi, Mémoires de la Société des Africanistes. Paris Hachette 416p
- Borderon A., 1990. - Rapport d'évaluation du Projet de développement rural des provinces du Houet, de la Kossi et du Mouhoun. in Rapport CCCE, 2 tomes,

pp 77, annexes

Bourdieu P. 1980 - Le sens pratique, Paris, Les Editions de Minuit, Coll° Le sens commun.

Bouju J., 2000 - Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali), in Logiques indentaires, logiques territoriales, Cahier des sciences humaines N° 14, Editions de l' aube/IRD, Coll° Autrepart.

Capron J. 1973 - Communautés villageoises Bwa. Mali-Haute Volta , Paris, Institut d'ethnologie/Musée de l'Homme.

Chauveau J.P., Le Pape M., Olivier de Sardan J.P. 2001 - La pluralité des normes et leurs dynamiques en Afrique. Implications pour les politiques publiques en Inégalités et politiques publiques en Afrique, Winter G. (ed.sc.) 145-162. Paris, IRD ED., Khartala

Colin R., 2004 -Kènédougou au crépuscule de l'Afrique coloniale. Mémoire des années 1950, Paris, Présence africaine.

De Waal F. 2011. L'âge de l'empathie. Leçons de la nature pour une humanité solidaire. Editions Les liens qui libèrent (trad. fr.), coll° Babel.388p

DGAT, 2009 - Etude du schéma national d'aménagement du territoire du Burkina Faso. Ministère de l'économie et des finances. Rapport définitif de phase 1. 3 vol.333p, 243p, 628p

Diallo M. 2013- Conflits intercommunautaires : m'association tabital Pulaaku appelle l'Etat à prendre ses responsabilités. In www.lefaso.net/spip.php?article/52834&rubrique4

Dumont R., 1986- Pour l'Afrique, j'accuse. Le journal d'un agronome au Sahel en voie de destruction. Paris Plon, Press Pocket, Coll. civilisations et sociétés, 1991, 426p.

Elias T. O., 1961 - La nature du droit coutumier africain, Présence africaine, Paris, 325p

GRAF, 2011 - Agrobusiness au Burkina Faso. Quels effets sur le foncier et la modernisation agricole?, Ouagadougou, Groupe de recherche et d'action sur le foncier, Ambassade Royale du Danemark/coopération Suisse.

Jacob J.P., 2004 - Gouvernement de la nature et gouvernement des hommes dans le Gwendégué (Centre Ouest du Burkina), Editions de l'aube- IRD, Autrepart, n°30, 25-43

Jacob J.P., 2012 - Réguler sans (trop) exclure ? Définir l'accès aux ressources naturelles, c'est aussi définir les identités sociales, in Promouvoir une gestion locale concertée et effective des ressources naturelles et foncières, Les notes de politique de Negos-GRN, N° 6 , GRET.

Kouassigan G. A. ,1966 - L'homme et la terre. Droits fonciers coutumiers et droit de la propriété en Afrique occidentale, ORSTOM, s, Editions Berger-Levrault, Coll. L'homme d'outre-mer, Paris, 277p

Lavigne Delville P. et Karsenty A., 1998 - Des dynamiques plurielles, in Lavigne Delville dir., Quelle politiques foncière en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratique, légitimité et légalité, Paris, Ministère de la coopération/Karthala, pp. 215-242.

Lavigne Delville P., 1998 - « Sécurité foncière et intensification », in Lavigne Delville dir., Quelle politiques foncière en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratique, légitimité et légalité, Paris, Ministère de la coopération/Karthala, pp. 264-292.

Legendre P., 2004 -, Sur la question dogmatique en Occident, Paris, Fayard

Le Roy E. dir., 1992 - La mobilisation de la terre dans les stratégies de développement rural en Afrique noire francophone, Paris, APREFA/LAJP.

Le Roy E., 1996 - La théorie des maîtrises foncières, in Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A., La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables, Paris, Karthala, pp. 59-102.

Marchal J.Y., 1983 - Le Yatenga. Dynamique d'un espace rural soudano-sahélien. Coll. Trav. et Doc. ORSTOM, n°167, 869 p.

Milleville P., Serpantié G., 1994 - Intensification et durabilité des systèmes agricoles en Afrique soudano-sahélienne. CR Acad. Agric. Fr., n°8, :149 : 161.

Nama R., 2011 - Aménagement du territoire au Burkina Faso : historique, démarches, influences et spécificité. In Comparatisme en aménagement du territoire : mimétisme et spécificité. Afrique de l'Ouest, Maghreb, France (A.Diop et J.M. Miossec, Eds.Montpellier UM3-IRD UMR GRED. 91-110

Nelen J., Traoré N. Ouattara M. , 2004 - De la colonisation du vide à la concertation sur le plein. Réglementation de l'exploitation d'une zone pastorale à Samorogouan, Dossier n°129 IIED (International Institute for Environment and Development,), Bobo-Dioulasso, SNV (Organisation néerlandaise de développement).

Nianogo-Serpantié I. 2000 - Une approche juridique de la Jachère : exemples dans l'Ouest burkinabé. In C.Floret et R.Pontanier (eds sc.) La jachère en Afrique tropicale. Rôles, aménagement, alternatives Paris, John Libbey Eurotext.43-51

Nianogo-Serpantié I., 2003 - Pluralisme juridique autour des modes d'appropriation de la terre : sys-

- tèmes fonciers locaux de l'Ouest Burkinabe, 141-156. In Les pluralismes juridiques. Cahiers d'Anthropologie du droit, LAJP, Karthala pp 141-156
- Ranger T., 1983 - The Invention of Tradition in colonial Africa, in Hobsbawm E. & Ranger T. Eds, The invention of Tradition, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 221-262.
- Renaudin C., 2011 - Le paysannat cotonnier africain dans la mondialisation. Impacts sociaux, économiques et géographiques. Thèse de doctorat Paris-Sorbonne, 384p
- Serpantié G., 2003 - Persistance de la culture temporaire dans les savanes cotonnières d'Afrique de l'Ouest. Etude de cas au Burkina Faso. Thèse de Doctorat, Institut National Agronomique Paris-Grignon, option Agronomie 344p + annexes.
- Serpantié G., Mersadier G., Mersadier Y., Tezenas du Montcel L., 1989 - Transformations d'un système agropastoral soudano-sahélien Bidi, Nord Yatenga, Burkina Faso. in Cahiers de la Recherche Développement, n° 20, pp 29 : 42.
- Sidwaya, 2012 - Terres accaparées, paysans désarmés : les producteurs impuissants devant les spéculateurs fonciers, Sidwaya 11/09/2012, Ouagadougou, in lefaso.net, l'actualité au Burkina Faso, 4 p.
- Siéno 2009. Insécurité foncière en milieu rural : une inégalité criarde d'occupation des terres dans le Ziro. Quotidien Sidwaya, www.lefaso.net/spip.php?article30998
- Tcha-Koura S., 1995. Formation d'une élite paysanne au Burkina Faso, Paris, L'harmattan.